

**INDE**

**Trois ans après, justice n'a toujours pas été rendue aux victimes des violences au Gujarat**

*Index AI : ASA 20/013/2005*

*ÉFAI*

Vendredi 25 février 2005

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Le 27 février 2002, 59 personnes trouvaient la mort à Godhra, dans l'incendie du train express de Sabarmati. À l'occasion du troisième anniversaire de cet événement, Amnesty International renouvelle son appel au gouvernement du Gujarat pour qu'il prenne toutes les mesures nécessaires afin de rendre justice aux victimes de la vague de violence qui a balayé l'État du Gujarat au cours des semaines ayant suivi l'incendie.

Au moins 2 000 personnes, pour la plupart des hommes, femmes et enfants musulmans ont été tués par des émeutiers hindous d'extrême droite. Trois ans après ces faits, pratiquement personne n'a été condamné pour agression sexuelle, homicide et destruction de biens. Les victimes, dont les vies, les foyers et les espoirs ont été anéantis par cette violence ciblée, doivent côtoyer ceux qui ont cruellement violé et brûlé des musulmans, tué sans pitié des bébés et des enfants, et traqué et tué des musulmans. Les responsables de ces actes vivent libres et sereins, sachant qu'ils ne seront pas punis : les institutions étatiques du Gujarat ont continuellement manqué à leurs obligations constitutionnelles de rendre justice aux victimes.

Dans un rapport rendu public le 27 janvier 2005, Amnesty International décrit comment l'État du Gujarat a manqué à son devoir de diligence pour protéger les membres de cette communauté minoritaire. Lors des agressions, les policiers sont restés passifs ou se sont joints aux émeutiers. Par la suite, la police n'a pas enregistré les plaintes des survivants, ni enquêté sur elles. Nombre des affaires jugées n'ont débouché sur aucune condamnation, en raison des préjugés communautaires des procureurs et des juges. Les vides juridiques concernant le viol et l'absence d'un programme de protection des témoins ont également contribué à ce déni de justice. Les aides, la réhabilitation et les compensations sont restées insuffisantes, renforçant les survivants dans l'idée qu'ils

étaient des citoyens de seconde classe dans l'État du Gujarat.

Depuis la publication de ce rapport, Amnesty International a reçu une lettre du gouvernement du Gujarat. Celui-ci affirme catégoriquement, selon ses termes, qu'il n'y a eu aucune discrimination communautaire, souligne une longue histoire de violences communautaires dans l'État et conclut, toujours selon ses termes, que les émeutes regrettables au Gujarat [en 2002] ont été montées en épingle pour ternir l'image de l'État et montrer [sic] un manque de protection des citoyens. La lettre du gouvernement reprend plusieurs arguments déjà avancés par ce même gouvernement en novembre 2004, dans une réponse à Amnesty International, qui lui avait envoyé son rapport pour commentaire. Les arguments du gouvernement de l'État sont intégralement exposés dans ce rapport.

Amnesty International regrette que le gouvernement du Gujarat persiste dans son refus de reconnaître ses graves manquements, qui ont fait l'objet d'une enquête approfondie de défenseurs indiens des droits humains. Ceux-ci, contrairement à Amnesty International, ont eu la possibilité d'enquêter directement sur les violences commises contre la minorité musulmane en 2002.

Amnesty International demande à nouveau au gouvernement indien de prendre toutes les mesures possibles pour que l'État du Gujarat remplisse enfin ses obligations définies par le droit national et international de protéger les minorités de l'État et de leur rendre justice.

Le rapport *India: Justice, the victim -- Gujarat state fails to protect women from violence* (index AI : ASA 20/001/2005) figure sur le site web d'Amnesty International :

<http://web.amnesty.org/library/Index/EN/GASA200012005?open&of=ENG-IND>. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**